

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 8 septembre 2026

portant report de la date limite de dépôt de la demande d'indemnité carburant prévue
par le décret n° 333-2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités
de versement d'une indemnité carburant

NOR : CPPE2623308A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 115-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 327-1 à L. 327-6 ;

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 451 et L. 451-1-1 ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 4 B V ;

Vu le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2026 fixant la période d'ouverture de la demande d'indemnité carburant prévue par le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2026, portant report de la date limite de dépôt de la demande d'indemnité carburant prévue par le décret n° 2026-333 du 30 avril 2026 relatif à la création, aux conditions et aux modalités de versement d'une indemnité carburant,

Arrêtent :

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 2026 susvisé, les mots : « 31 août 2026 » sont remplacés par les mots : « 30 septembre 2026 ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 septembre 2026.

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,
ROLAND LESCURE

Le ministre de l'action et des comptes publics,
DAVID AMIEL